

Avis Financier

LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

Les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS** (Part C : FR0010221143 ; Part D : FR0010234211) géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés des modifications suivantes sur le fonds maître **AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI** à compter du **1^{er} juin 2022** :

Suppression du minimum du ratio de 75 % minimum de l'actif investis en titres de créance pouvant bénéficier d'une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poors, ou Fitch ou allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de Moody's).

Les obligations convertibles seront supprimées de la description des titres intégrant des dérivés.

Ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

Les autres caractéristiques de LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS et de son fonds maître AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI demeurent inchangées.

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) de chaque part ainsi que le prospectus de LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS sont disponibles sur le site internet : www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.